



**PBI**

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
(Conformité 1907/2006/CE REACH )

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

1.1 Identification du produit  
nom commercial

**TESNIT BA-EF**

1.2 Identification fournisseur  
nom  
adresse

DONIT TESNIT d.d.  
1215 MEDVODE  
SLOVENIE  
télécopie 00 38 661 18 23 224

téléphone 00 38 661 18 23 320

1.3 Identification du distributeur  
nom  
adresse

**PORTERET BEAULIEU INDUSTRIE**  
**4, chemin du Fourneau – B.P. 11**  
**21310 BEZOUOTTE – France**  
Tel : (33)3 80 10 08 08  
Fax : (33)3 80 36 56 87  
[www.pbi-company.com](http://www.pbi-company.com) – [info@pbi.fr](mailto:info@pbi.fr)

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Sous sa forme commerciale, le produit ne présente pas de dangers connus.

Dans le produit, les composants sont normalement intimement liés. En cas de manipulation inadéquate du produit, de petites quantités de fibres respirables (définition de l'OMS) peuvent être dégagées.

**3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Matériau composite à base de fibres, charges et liant élastomère.

Composants :

Éléments	No - CAS	No - EINECS	Classification selon règlement européen N°1272/2008 (CLP)
Liant élastomère NR	09006-04-6		Non classé
Fibre de cellulose	9004-34-6		Non classé
Argile	001332-58-7		Non classé
Silice précipitée	112926-008		Non classé
Wollastonite	10101-39-0		Non classé

#### 4. PREMIERS SECOURS

En cas de découpe intensive du produit, il peut y avoir génération de poussières fines et grossières.

4.1 Inhalation : n.a.

4.2 Contact avec la peau : en cas d'irritation, laver à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

4.3 Contact avec les yeux : traiter les particules comme tout autre corps étranger, rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si nécessaire.

4.4 Ingestion : n.a.

#### 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : Eau, mousse, CO<sub>2</sub>, ou poudre.

Produits de la combustion : fine poussière et produits de combustion usuels du caoutchouc qui brûle.

Information complémentaire : risque de reprise de la combustion après extinction.

#### 6. DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Protection individuelle : Utilisation d'une protection respiratoire ( voir paragraphe 8 ).

6.2 Protection de l'environnement : n.a.

6.3 Méthodes de nettoyage : n.a.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation : garder le lieu de travail propre. Découper avec une lame tranchante ou au jet d'eau pour éviter la formation et l'accumulation de poussières. Des opérations telles que sciage ou perçage pourront occasionner une formation importante de poussières et nécessiter l'utilisation d'une aspiration avec filtre à micro-particules.

7.2 Stockage : Matière à stocker dans un endroit propre, sec, à l'abri d'agent oxydant fort; conditions idéales : 25 °C et 50-60 % d'humidité relative. Ne pas exposer aux rayons directs du soleil.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Contrôle de l'exposition : assurer une bonne aération pendant l'emploi. La valeur limite d'exposition recommandée pour les fibres aramides est de 1,0 fibre/cm<sup>3</sup> (circulaire DRT N° 8 du 21/08/1996).

Les poussières :

Il existe pour toutes **les poussières sans effet spécifique** une valeur limite réglementaire :

Pays	Valeur limite*	Référence
France	10 mg/m <sup>3</sup> 5 mg/m <sup>3</sup>	pour les poussières totales pour les poussières alvéolaires art. R232.5.5. du code du travail

8.2 Equipements de protection individuelle : si la manipulation est faite dans les règles de l'art, pas de protection individuelle nécessaire. Mais en cas de formation importante de poussières, appareil respiratoire normalisé recommandé (type P1 ou P2), gants, lunettes et vêtements à manches longues.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1 Etat physique : Solide

9.2 Couleur : gris / blanc.

9.3 Odeur : légère odeur de caoutchouc possible.

9.4 Masse volumique :  $1,6 - 1,8 \times 10^3 \text{ kg/m}^3$

9.5 Solubilité dans l'eau : insoluble.

9.6 Décomposition : dégagement de petites quantités de fumées à partir de 150 °C.

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

10.1 Conditions à éviter : utiliser le produit dans les limites spécifiées dans la fiche technique.

10.2 Produits de dégradation : à haute température, composants organiques typiques du caoutchouc ( §5 ).

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

L'épidémiologie n'a pas démontré de risques dans des conditions normales d'utilisation (groupe 3 dans le classement IARC pour les fibres aramides).

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Le produit ne présente pas de danger écologique pour l'environnement s'il est manipulé et utilisé normalement.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

En accord avec la législation en vigueur.

Le recyclage du produit est recommandé.

## **14. TRANSPORT**

Aucune précaution particulière requise.

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Classification CE : le produit n'est pas classé

Etiquetage : le produit n'étant pas classé ne nécessite pas d'étiquetage.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.